

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 V. 432** Vœu relatif à la concrétisation de la nouvelle économie de proximité.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la désertification commerciale est un problème national qui atteint toutes les collectivités ;

Considérant les derniers chiffres de l'APUR qui avec 280 commerces pour 10000 habitant.e.s place Paris première ville française en nombre de commerces ;

Considérant néanmoins que ces chiffres ne doivent pas faire oublier de grandes disparités entre les quartiers de la capitale qui souffrent pour certains de vacance commerciale ou de mono-activité ;

Considérant que de nombreux quartiers parisiens ont des difficultés spécifiques qui réclament des solutions différentes : revitalisation et diversification commerciale notamment dans les quartiers politique de la ville, réduction de la vacance commerciale, soutien à des activités spécifiques telles que les librairies, lutte contre la mono-activité, lutte contre l'uniformisation commerciale notamment au niveau des commerces alimentaires du fait de la prédation de quelques grands groupes de l'agroalimentaire ;

Considérant qu'un centre-ville est un lieu de vie, de création, de passage et de rencontres et non un lieu dévolu uniquement à la circulation automobile ;

Considérant de ce fait que les mentalités autour de la voiture doivent évoluer pour rendre les quartiers parisiens agréables, vivables, durables, accessibles à pied et à tout le monde ;

Considérant la volonté de la ville de Paris de soutenir la diversité des commerces indépendants ;

Considérant que la ville de Paris a su innover avant les autres avec le dispositif « Vital quartier » dès 2004 (Vital quartier 1 : 2004-2015 et Vital'quartier 2 : 2008-2021), qui a permis des interventions ciblées dans 9 arrondissements, mais aussi le soutien aux artisans (Viaduc des arts, Cour de l'industrie) ;

Considérant que la SEMAEST est devenue l'opérateur historique à qui la ville a confié l'acquisition, la rénovation, la commercialisation et la gestion des locaux au rez-de-chaussée des copropriétés privés depuis 2004 ;

Considérant la signature du premier contrat de revitalisation commerciale défini par la loi Pinel (définition de 12 périmètres) en 2016 ;

Considérant la création d'un GIE dit Paris Commerces, opérateur économique qui a vocation à commercialiser l'ensemble des rez-de-chaussée des immeubles de logements sociaux appartenant aux trois bailleurs que sont la RIVP, Paris Habitat et Elogie Siemp ;

Considérant la charte de coopération Paris commerces définie en 2017 qui précise les modalités de coopération, de mutualisation de moyens et les priorités d'actions au service des commerçants parisiens ;

Considérant les premières réunions des comités techniques « Paris commerce » dans les arrondissements en présence du GIE et de la SEMAEST qui ont permis de dresser un diagnostic territorial, de mettre en commun des stratégies de redynamisation commerciale des quartiers et d'amplifier la mutualisation de certains services.

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard et des élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

Que le renforcement de la stratégie de dynamisation commerciale de la ville de Paris et sa concrétisation par la mise en place de plusieurs initiatives :

- la programmation des rencontres des comités techniques « Paris Commerces » dans les arrondissements pendant les années 2018, 2019 ;
- la programmation de la réunion du comité de pilotage Paris commerce présidé par la Maire de Paris à la rentrée 2018 qui associera comme il est mentionné dans la charte le GIE, la SEMAEST, les services de la ville, les présidents de groupes politiques et tout autre opérateur parisien qui intervient dans le domaine de la revitalisation commerciale ;
- l'organisation par la Ville d'un point d'avancement entre le GIE et la SEMAEST qui définit les perspectives : le développement de la marque Paris commerce, le guichet unique d'offre de locaux et d'appels à projets ;
- la présentation par la Ville des nouvelles perspectives de la stratégie « Paris commerces » en s'ouvrant à la dimension métropolitaine.